Fiche 11

Les vibrations



A savoir	Définition	Valeurs limites d'exposition	Effet sur l'Humain	Principaux textes de référence
 Les effets sur le corps humain dépendent surtout du lieu de transfert des vibrations : Membres supérieurs Corps entier 	 Pour un corps solide, une vibration est un mouvement oscillatoire autour d'une position de référence Elles sont caractérisées par : leur vitesse d'accélération (en m/s²) leur fréquence (en Hz) 	 Les valeurs ci-dessous sont données pour une valeur rapportée à une période de référence de 8 heures. Valeurs déclenchant une action de prévention: Pour les vibrations transmises à l'ensemble du corps: 0.5 m/s² Pour les vibrations transmises aux mains et bras: 2.5 m/s² Valeurs limites d'exposition: Pour les vibrations transmises à l'ensemble du corps: 1.15 m/s² Pour les vibrations transmises aux mains et bras: 5 m/s² 	 Pour les vibrations transmises aux mains et aux bras : Phénomène de Raynaud (crises de blanchiment douloureux des phalanges au froid et/ou à l'humidité) Moindre sensation du toucher, du chaud et du froid Douleurs dans les bras et les mains Gêne fonctionnelle des articulations Pour les vibrations transmises à l'ensemble du corps : En combinaison avec la position assise : augmentation du risque de troubles de la colonne vertébrale En combinaison avec le port fréquent de charges : augmentation du risque de lombalgie. 	• Code du Travail : o Art. R.4443-1 et 2 o Art. R.4444-1 à 7 o Art. R.4722-19, 20 et 27 o Art. R.4724-1 et 18 o Art. R.4442-1 et 2 o Art. R.4445-1, 2, 4 à 6 o Art. R.4443-1 o Art. R.4447-1 o Art. R.4446-1 à 4 o Art. L.4121-3-1 o Art. D.4121-5 • Directive : o 2002/44/CE du 25 juin 2002 • Décrets du 04/072005 : o n°2005-746 o n° 2005-748 • Arrêtés : o du 6/07/2005 publié au JO du 28/08/2005 o du 6/09/2005 publié au JO du 15/10/2005